

Communiqué de la municipalité

Distribution de masques anti virus



Communiqué de la municipalité

La municipalité miélanaise va procéder à la distribution de plusieurs masques de protection anti-virus, issus de diverses commandes, aux abords des locaux du Bureau d'Information Touristique et de la salle polyvalente, place du 8 mai.

Ces masques, réservés aux habitants de la commune, seront délivrés sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Par solidarité, certains masques destinés à des personnes se trouvant dans l'incapacité de se déplacer pourront être délivrés sur présentation des pièces d'identification indiquées plus avant, aux membres de leur famille ou à un voisin.

Ils seront distribués, à compter de ce samedi, et selon le calendrier suivant :

- Samedi 30 mai, 10 h-12 h et 18 h-20 h.
- Dimanche 31 mai et lundi 1er juin, 10 h-12 h
- Mardi 02 et mercredi 03 juin, 10 h-12 h et 18 h-20 h
- Jeudi 04 juin, 10 h-12 h.

Jean-Loup Arenou